



Bénéfices records de Total Energies : un blocage des prix des carburants est nécessaire et légitime

Les résultats publiés par Total Energies, avec près de 5,8 milliards de dollars de bénéfices au premier trimestre, en hausse de 51 % sur un an, dans un contexte de guerre au Moyen-Orient et de hausse durable des prix de l'énergie viennent confirmer que les travailleurs subissent une double peine :

- Des carburants à des niveaux exceptionnellement élevés ;
- Des salaires qui stagnent, voire reculent en termes réels depuis plusieurs années.

Pour Force Ouvrière, cette situation met en lumière un déséquilibre profond dans le partage de la valeur.

Alors que certaines grandes entreprises démontrent leur capacité à capter pleinement les effets de la crise, le maintien du pouvoir d'achat n'est pas assuré.

Cette réalité conforte pleinement notre exigence d'un blocage des prix des carburants. Il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'agir sur les dépenses contraintes, au premier rang desquelles figure l'énergie.

Force Ouvrière rappelle que des outils existent. L'État peut intervenir pour encadrer les prix, comme cela a déjà été fait par le passé, et doit aujourd'hui les mobiliser face à l'urgence sociale.

FO revendique le plafonnement du prix des carburants à 1,5 euro et appelle à des mesures fortes :

- Une augmentation générale des salaires, dans le privé comme dans la fonction publique ;
- La revalorisation du SMIC et du point d'indice ;
- Une meilleure redistribution des richesses produites.

Les travailleurs ne paieront pas une crise de plus.

Contact :

Rachèle BARRION
Secrétaire confédérale

**Secteur de l'Economie et
du Service public**

✉ [rbarrion](mailto:rbarrion@force-ouvriere.fr)
[@force-ouvriere.fr](mailto:rbarrion@force-ouvriere.fr)
☎ 01.40.52.82.70

Paris, le 29 avril 2026

Secrétariat général

Numéro 64-2026

Réf. : FS/SD

Paris, le 28 avril 2026

26^{ème} CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE DIJON
RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

Chères et chers camarades,

Suite au 26^{ème} Congrès confédéral qui s'est tenu à Dijon du 20 au 24 avril 2026, vous trouverez ci-jointes les trois résolutions adoptées : Générale, Sociale et Outre-mer.

Amitiés syndicales.

Frédéric SOUILLOT

Secrétaire général

-
- **Annexe 1** : Résolution générale
 - **Annexe 2** : Résolution sociale
 - **Annexe 3** : Résolution outre-mer

Résolution générale – Congrès Dijon 2026

Syndicalisme libre et indépendant

Réunis à Dijon du 20 au 24 avril 2026, les délégués au XXVIème Congrès de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE (cgt-FO) réaffirment leur attachement indéfectible à la Charte d'Amiens, qui a 120 ans cette année, et aux statuts de la Confédération qui fondent l'indépendance de la cgt-FO vis-à-vis de l'Etat, du patronat, des gouvernements, des partis ou des groupements politiques, des religions et des groupes philosophiques et de façon générale leur irréductible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical.

Il considère que l'indépendance syndicale vis-à-vis de toute structure ou influence extérieure est une nécessité et la condition indispensable à la représentation et à la défense efficace et permanente des droits et intérêts matériels et moraux des travailleurs, salariés actifs, chômeurs et retraités.

Pour le Congrès, l'indépendance syndicale est à la base de toute action syndicale dont la pratique contractuelle toujours fondée sur le rapport de force, est un des outils essentiels. De ce point de vue, liberté syndicale, liberté de négociation et droit de grève sont intimement liés et constituent la base de l'expression de toutes les revendications.

Pour le Pain, pour la Paix, pour la Liberté

Le Congrès condamne toutes les tyrannies, dictatures et systèmes qui asservissent les peuples, limitent ou détruisent les libertés.

Le Congrès rappelle sa condamnation des guerres et des massacres qui sévissent dans le monde et réaffirme son soutien et sa solidarité aux travailleurs et à leurs syndicats.

Le Congrès refuse l'augmentation sans fin des dépenses militaires au détriment du service public, et incompatible avec la satisfaction des revendications.

Il exige le cessez-le-feu partout dans le monde, en particulier en Ukraine, en Iran, au Liban ainsi que l'arrêt des massacres en Palestine.

Le Congrès appelle ses syndicats à prendre les initiatives nécessaires pour empêcher la guerre.

Syndicalisme européen et international

Le Congrès réaffirme, dans la continuité de l'histoire de Force Ouvrière depuis sa fondation, son engagement à œuvrer aux côtés de la Confédération Syndicale Internationale et de la Confédération Européenne des Syndicats pour le progrès social, la défense des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes et des intérêts matériels et moraux, individuels et collectifs des travailleurs impactés par les décisions prises au niveau international et européen.

Le Congrès réaffirme son engagement sans faille dans le combat contre toutes formes de politiques et d'idéologies fascistes, racistes, xénophobes et antisémites. Fidèle à ses valeurs fondamentales, il exprime son rejet absolu de toutes les discriminations et refuse les discours visant à faire de l'étranger le bouc émissaire des difficultés économiques et sociales de notre pays et dénonce l'instrumentalisation de la question migratoire.

Pour le Congrès, il est indispensable d'aborder globalement et concrètement la situation des travailleurs étrangers et garantir le respect effectif de leurs droits. Il condamne le durcissement de la législation sur l'immigration, qui a des conséquences concrètes, notamment sur les conditions d'accès et de renouvellement des titres de séjour, fragilisant ainsi les travailleurs et leur famille. Le congrès affirme que les travailleurs en situation irrégulière ne doivent pas être livrés à l'exploitation ou à la précarité. Ils doivent être protégés, accompagnés et soutenus dans leurs démarches de régularisation, d'accès aux droits, à la santé et au logement. Il soutient le renforcement de l'action syndicale en direction des travailleurs étrangers, notamment l'organisation de formations sur les droits, au regard des besoins exprimés sur le terrain. Le Congrès revendique l'abrogation de la loi « immigration » du 26 /01/2024 et de la circulaire Retailleau du 23/01/2025.

Stop au dumping social

Le Congrès réaffirme l'importance partout dans le monde de mettre un terme à la primauté des politiques économiques, commerciales, de concurrence et d'investissement sur les droits sociaux. Ces droits sociaux doivent être portés au cœur des décisions économiques et environnementales.

Le Congrès appelle à mettre en place de réels mécanismes antidumping aux frontières de l'Europe, voire des mesures protectionnistes, pour garantir la mise en œuvre des mesures sociales et environnementales auxquelles aspirent tous les travailleurs.

Le Congrès revendique un code du travail plus protecteur pour tous les travailleurs.

FO Jeunes

Face aux crises répétées, à l'instabilité de l'emploi, aux bas salaires et à l'absence de perspectives, le Congrès reconnaît les difficultés des jeunes travailleurs et les invite à rejoindre la cgt-FO pour défendre leurs droits et leurs projets. Avec l'appui de FO jeunes, et dans un esprit de solidarité intergénérationnelle contre la volonté croissante d'opposer les générations, le Congrès les appelle à agir ensemble.

Il appelle également les structures à favoriser l'intégration de jeunes militants de moins de 35 ans en leur sein afin de préparer le renouvellement militant, de renforcer la représentation des jeunes salariés et de contribuer à la transition numérique de l'organisation.

Pour la justice fiscale

Le Congrès condamne le budget d'austérité, dont celui de 2026, ainsi que les lois de financement de la sécurité sociale qui impactent directement les services publics.

Le Congrès est déterminé à mettre fin aux politiques d'austérité et au dogme de la réduction des dépenses publiques. Il revendique une réforme globale de la fiscalité nécessitant une augmentation du nombre de tranches, l'accentuation de la contribution des grandes entreprises, des très hauts revenus et une hausse de la fiscalité liée aux revenus du capital et du patrimoine.

Le Congrès exige la transparence et la conditionnalité des aides publiques versées aux entreprises qui ne sont ni évaluées, ni contrôlées et accordées sans conditions ni contreparties. Une aide publique doit être conditionnée à des engagements sociaux, environnementaux et à des contreparties en termes de salaires, de conditions de travail, de protection des salariés et par la création et le maintien d'emplois de qualité, socialement juste sur le territoire français.

Les niches fiscales et sociales dont l'efficacité économique n'est pas démontrée doivent être supprimées ou remboursées en cas de délocalisation, de licenciements massifs ou de fermeture de sites.

Le Congrès réaffirme que la nouvelle politique de l'offre imposée par les gouvernements successifs depuis 2014, consistant en une baisse massive d'impôts sur les grandes entreprises et sur les ménages les plus aisés a débouché sur une remise en cause méthodique des droits et des acquis des actifs, chômeurs et retraités. Cette orientation économique, dogmatique a aggravé les inégalités sociales, fiscales et territoriales. Il est urgent de revenir à des politiques publiques répondant aux besoins de ceux qui créent vraiment les richesses, c'est-à-dire les travailleuses et les travailleurs.

Le Congrès exige une réglementation contraignante des marchés financiers, à travers notamment une interdiction des instruments spéculatifs. Le Congrès exige des moyens budgétaires supplémentaires et la création d'emplois statutaires pour renforcer la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale des grands groupes ou des ménages les plus fortunés qui n'acquittent pas d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés.

Le Congrès revendique le renforcement des banques publiques et de l'épargne réglementée, afin de garantir un financement stable de l'investissement. Il est impératif de remettre la finance à sa place, au service de l'économie réelle, de la transition énergétique, de la société et du progrès social.

Augmentation générale des salaires

Le congrès réaffirme que les richesses produites par le travail doivent revenir aux travailleurs et non être captées ni détournées au profit du capital de la finance.

Pour redonner et soutenir le pouvoir d'achat, le Congrès revendique l'augmentation du Smic au minimum à 80 % du salaire médian. Il revendique l'augmentation de la valeur du point d'indice de rémunération des fonctionnaires à minima à hauteur des pertes subies depuis 2000. Il demande la refonte des grilles de salaires des conventions collectives, comme de celles des fonctionnaires et exige le retour de l'échelle mobile des salaires, c'est-à-dire l'indexation des salaires et de la valeur du point d'indice sur l'inflation, afin qu'aucun salaire ne puisse être inférieur au Smic.

Le Congrès revendique que tous les éléments de rémunération soient soumis à cotisations sociales.

Le Congrès exige une revalorisation des retraites, des pensions, des bourses étudiantes, minima sociaux, prestations sociales et allocations y compris celles liées à la maladie et au handicap.

Le Congrès s'oppose à la création de l'allocation sociale unique.

Le Congrès milite en faveur d'un véritable système de redistribution qui permet de réduire les inégalités, et de diminuer la pauvreté.

Le Congrès exige l'instauration de politiques publiques ambitieuses afin de faciliter l'accessibilité et lutter contre le non-recours aux minima sociaux.

Face à une attaque inédite contre le 1er mai, le Congrès revendique le maintien inconditionnel de ce jour férié, chômé et payé, qui honore les travailleurs de tous les pays luttant pour faire progresser les droits humains.

A travail égal, salaire égal

Le Congrès réaffirme son exigence d'égalité entre les femmes et les hommes. Il rappelle que les causes des inégalités sont multiples. Dès lors, le Congrès dénonce l'inaction des gouvernements successifs et la responsabilité patronale.

Le Congrès appelle à renforcer les moyens légaux de lutte contre le sexisme, les discriminations de genre, le harcèlement sexuel.

Le Congrès réaffirme son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, nécessaire au bon fonctionnement de notre système de protection sociale collective. Pour y parvenir, la négociation collective est un levier essentiel au niveau national, dans les branches et dans les entreprises.

Le Congrès constate que les travailleurs sont les premières victimes des changements climatiques. Les politiques publiques en faveur de l'écologie doivent avoir pour premiers objectifs de résorber les inégalités sociales et financer une transition écologique socialement juste. En l'occurrence le Congrès réaffirme que toute politique de réindustrialisation ne peut se faire sans objectif écologique et social qu'avec des garanties en termes d'emploi, de formation, de droits, de santé des travailleurs. Pour le Congrès les enjeux liés au changement climatique nécessitent des investissements massifs pour permettre le développement et la transformation de l'industrie et des services sur l'ensemble des territoires ce qui nécessitera le retour de l'ingénierie publique, un maintien des services publics et des investissements en termes d'infrastructures, routes, logements et transports en commun. Pour cela le Congrès revendique le maintien, la rénovation, voire la création de « lignes de vie » SNCF essentielles aux territoires reculés.

Pour le Congrès, la réindustrialisation ne peut se résumer à un slogan, il en va de notre souveraineté nationale. Le Congrès revendique une véritable politique industrielle qui doit se concrétiser par de nouvelles implantations et la sauvegarde des sites existants.

Le Congrès défend la création d'un pôle public nationalisé de l'énergie décarboné afin de garantir la souveraineté énergétique la sécurité d'approvisionnement et la péréquation tarifaire. Il insiste sur la nécessité de réaliser de grands investissements planifiés à long terme portés et décidés par l'Etat plutôt que par les marchés financiers.

Pour le Congrès, le déploiement de l'intelligence artificielle comme toute évolution technologique ne doit pas se faire au détriment de l'emploi, des droits des travailleurs, mais dans une perspective de développement des emplois, de la santé et de la qualité de vie au travail. Il faut également penser aux conséquences environnementales de ce nouvel outil (pollution aggravée, consommation d'eau énergivore). Pour garantir une IA au service des conditions de travail et de l'autonomie des salariés, le

Congrès demande la mise en œuvre de la consultation obligatoire des instances, l'intégration de l'IA dans les négociations annuelles obligatoires et d'un accord national interprofessionnel. Notre organisation doit être vigilante, anticiper les transformations et lutter contre une IA dérégulée. Le Congrès demande à la Confédération à davantage expliquer, comprendre, développer des outils, négocier des accords et former les militants et les adhérents sur les usages de l'IA et leurs conséquences pour accompagner et défendre les travailleurs.

Un vrai travail, un vrai salaire

Le Congrès affirme que la précarité imposée aux jeunes travailleurs constitue un levier central de dumping social. Les contrats courts (CDD, intérimaires, CDI intérimaires, CDI employabilité et toute forme d'emploi précaire comme les stages et contrats aidés) ont pour effet de détruire les emplois pérennes, pour tirer vers le bas les droits de l'ensemble des salariés. Le Congrès revendique un CDI à temps plein comme la norme pour tous les salariés du privé, la titularisation de tous les agents de la fonction publique, pour garantir une véritable sécurité de l'emploi et atteindre l'objectif de plein emploi. Plus d'emploi, c'est aussi plus de cotisations sociales pour le financement de notre protection sociale collective et de notre système de retraite par répartition.

La défense de la jeunesse passe notamment par l'abandon de Parcoursup. Le Congrès demande les moyens nécessaires pour préparer les jeunes à un emploi choisi et la sécurisation de la formation professionnelle scolaire. Le Congrès réaffirme que l'âge des travailleurs ne peut être un critère de différence d'accès à l'emploi. Les employeurs doivent donc garantir des conditions de travail et des salaires dès l'entrée dans la vie active et jusqu'à l'âge de la retraite. Le Congrès réaffirme la nécessité d'une politique ambitieuse en faveur de l'emploi des jeunes ainsi qu'une garantie d'évolution de carrière.

Gagnons les élections

A la veille des élections professionnelles de la Fonction Publique en décembre 2026, le Congrès rappelle son attachement indéfectible à une Fonction Publique de carrière et au statut général et les statuts particuliers des fonctionnaires, garant de l'égalité des droits des agents sur tout le territoire et de l'égalité de traitement des citoyens. Il réaffirme sa détermination à défendre les statuts des personnels et les droits des contractuels sur tout le territoire. Le Congrès revendique le maintien du recrutement des fonctionnaires titulaires par voie de concours et la titularisation des agents contractuels qui le souhaitent. Le Congrès dénonce les politiques d'objectifs délétères qui désormais prévalent, au détriment de l'intérêt général. Le Congrès exige l'abrogation de la loi de la transformation de la Fonction Publique qui casse le statut, augmente la précarité et accélère le démantèlement du service public.

A la veille des élections à la SNCF en novembre 2026, le Congrès rappelle son attachement au service public ferroviaire. Le congrès revendique l'extension du statut à tous les cheminots de la branche. Il condamne l'ouverture à la concurrence et la filialisation car cela entraîne toujours une dégradation du service public et des conditions de travail.

Le Congrès réaffirme son attachement à l'école laïque et républicaine, fondée sur les transmissions des connaissances et exige l'annulation des fermetures de classes et d'établissements scolaires, des

suppressions de postes imposés par les budgets d'austérité, la création des postes statutaires nécessaires de toutes catégories, ainsi que l'abrogation de toutes les contre réformes remettant en cause la laïcité, conduisant à la territorialisation et à l'aggravation des inégalités. Le Congrès exige une protection accrue des personnels des établissements scolaires, titulaires, contractuels (AESH, APSH, AED, etc.).

Le Congrès réaffirme son attachement aux diplômes nationaux ouvrant droit à des qualifications reconnues dans les conventions collectives. Il exige le rétablissement du baccalauréat avec ses épreuves nationales, terminales, anonymes et ponctuelles. Le baccalauréat doit redevenir le premier grade universitaire permettant de s'inscrire à l'université ou dans la filière de son choix. Le Congrès revendique l'abandon de Parcoursup.

Le Congrès revendique le maintien et le développement de la formation professionnelle qualifiante, sous statut public, accessible à tous et partout sur le territoire.

Le Congrès réaffirme son attachement à la laïcité et en particulier à la loi de 1905 sur la séparation de l'église et de l'Etat. Le Congrès exige l'abrogation de la loi Debré-Guermeur de 1959 et toutes les lois anti-laïques. Il rappelle aussi que les fonds publics doivent être réservés à l'école publique républicaine.

Le Congrès demande le retrait de toutes les mesures visant à militariser l'école et à embrigader la jeunesse.

Puissants outils de redistribution et de cohésion sociale, mais considérablement affaiblis, les services publics comme le milieu associatif, délivrant une mission de services publics peinent aujourd'hui, par manque de moyens à assurer leurs missions au détriment des usagers et de l'égalité républicaine. Le Congrès exige que les services de proximité, de pleine compétence et dûment doté par la création de postes de fonctionnaires soient rétablis et maintenus sur l'ensemble du territoire. Il revendique un financement à la hauteur des besoins des secteurs associatifs non lucratifs à financement public, du sanitaire, du social, médico-social, de l'aide à domicile, de la protection de l'enfance et de l'insertion.

Le gouvernement n'a cessé de multiplier des attaques contre nos libertés en promulguant une multitude de lois et de décrets. Le Congrès exige l'abrogation de toutes ces mesures liberticides.

Le Congrès condamne toutes les atteintes à la liberté syndicale et au monopole de la libre négociation collective des organisations syndicales ainsi que celui ayant trait au premier tour des listes aux élections professionnelles. Il rappelle son exigence d'abrogation de :

- La loi du 20/08/2008 sur la représentativité
- La loi du 05/07/2010 sur le dialogue social
- La loi Rebsamen du 17/08/2015
- La loi Travail de 2016 et les ordonnances Travail de 2017
- La loi de transformation de la Fonction Publique du 06/08/2019

Le Congrès condamne toute forme de criminalisation de l'action syndicale. Il appelle la confédération à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour accompagner, protéger et assurer la défense des militants et représentants syndicaux mis en cause dans l'exercice de leurs mandats. Le Congrès combat toute remise en cause du droit de grève et de manifester et soutient l'action des travailleurs pour défendre partout dans le monde ce droit essentiel.

Le Congrès rappelle son attachement à la liberté de la presse, à un service public de l'information et condamne la concentration des médias, y compris dans les éditions et l'ubérisation dans les secteurs associés à la communication. C'est pourquoi le Congrès soutient toutes les réformes bénéfiques aux travailleurs artistes, créateurs, journalistes, média, pour défendre leurs acquis sociaux et rappelle la nécessité d'un Service public de l'audiovisuel dans tous les territoires.

Le Congrès réaffirme l'objectif impératif du développement de tous les syndicats de la cgt-FO afin d'assurer l'existence sur tout le territoire d'un syndicalisme revendicatif libre, indépendant et ultra combatif face à toute forme d'oppression. Par ailleurs, le Congrès revendique le renforcement des droits et des moyens nécessaires à l'implantation syndicale. Afin de garantir une représentation syndicale et des salariés, et quelle que soit la taille de l'entreprise, le Congrès revendique la libre désignation des délégués syndicaux. Il revendique une représentation syndicale garante d'une égalité de traitement entre les syndicats représentatifs au niveau national, notamment pour les salariés des TPE.

Le Congrès rappelle le rôle majeur de la branche professionnelle dans la détermination des conditions collectives et individuelles de travail ainsi que dans la régulation de la concurrence entre les entreprises.

Le Congrès se félicite du combat mené et de la suppression de la limitation à trois mandats successifs dans les Comités sociaux et Economiques (CSE) et revendique l'abrogation des ordonnances de 2017, de la loi Travail et de la loi de Transformation de la Fonction Publique, pour le rétablissement du paritarisme et de toutes les compétences des IRP dans les entreprises de la fonction publique

Parce que chaque jour, un nombre trop important d'accidents de travail maladies professionnelles se produisent, dont certains mortels. Le Congrès revendique le retour des CHSCT avec les moyens, pouvoirs et missions qui étaient les leurs avant les ordonnances de 2017, quelle que soit la taille ou le secteur d'activité de l'établissement ou de l'entreprise concernée. Compte tenu des risques, les élèves et stagiaires de 3ème et 2nde doivent être mieux encadrés.

Le Congrès exige le retour au principe de faveur dans l'articulation des normes, chaque niveau de négociation devant avoir pour but d'améliorer les garanties collectives acquises par les salariés au niveau supérieur. Il réaffirme l'importance des institutions représentatives du personnel et le respect de leurs prérogatives, ainsi que des moyens nécessaires à un vrai dialogue social.

Le Congrès rappelle son soutien plein et entier à tous les militants FO qui œuvrent au quotidien pour un syndicalisme actif et de combat. FO ne se laissera pas enfermer dans les seules instances de représentation du personnel. Leur mobilisation au quotidien au sein de toutes les structures augmente notre visibilité et notre lisibilité et nous permettra de progresser lors de tous les scrutins tant dans le secteur public que dans le privé. La formation syndicale revêt une importance capitale pour les adhérents FO, avec pour objet principal le développement de notre organisation. Ainsi le Congrès revendique la création de modules de formation par le CFMS sur les nouvelles technologies et canaux de communication.

Enfin, pour le Congrès, le développement syndical et la progression des adhésions (de l'ouvrier jusqu'au cadre) doivent se poursuivre afin de garantir et préserver notre indépendance, comme la réussite aux élections professionnelles qui garantissent notre représentativité.

Retraites, emplois, salaires, Sécurité sociale, services publics, tous nos droits sont attaqués. Constatant que les journées d'action ne permettent pas d'obtenir satisfaction, le Congrès invite toutes

les structures, les militants et les adhérents à réunir les travailleurs pour discuter et décider de la grève et de sa reconduction. La préparation du rapport de force par l'action commune partout où cela est possible est à l'ordre du jour jusqu'à satisfaction de toutes les revendications. Le Congrès mandate le bureau confédéral en ce sens pour qu'il s'adresse et propose aux organisations syndicales l'action commune.

Résolution sociale : pour une protection sociale forte !

Congrès Dijon 2026

Réunis à Dijon pour le XXVIème Congrès de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, les délégués représentant les syndicats Force Ouvrière, tiennent à confirmer leur profond attachement à l'indépendance et à la liberté syndicale et à la Charte d'Amiens et à la République sociale.

Le Congrès réaffirme son attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale de 1945 répondant aux principes « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ». Il réaffirme son attachement au paritarisme de gestion et à la liberté de négociation. La capacité de gestion du salaire différé est l'un des fondements de la Sécurité sociale. Elle est le garant essentiel de la démocratie sociale.

Le Congrès réitère sa revendication pour une gestion paritaire du salaire différé sans tutelle de l'Etat, maintenant et renforçant les droits des travailleurs à tous les niveaux : la Sécurité Sociale, l'Assurance chômage, la Formation Professionnelle, le Logement social, l'autonomie, les Retraites et l'action sociale dans sa globalité ainsi que les services de prévention et santé au travail interentreprises.

Le Congrès revendique une réelle liberté syndicale et d'expression pour tous les travailleurs, qu'ils aient un mandat ou non. La négociation collective doit rester le monopole des organisations syndicales. Il condamne toutes les atteintes à ce droit.

Le Congrès dénonce les restrictions du droit de grève et revendique l'abrogation de ces restrictions, notamment les obligations de déclaration individuelle anticipée. Il s'opposera à toute nouvelle remise en cause et limitation, voire interdiction, pendant certaines périodes ou selon les circonstances. Le Congrès condamne et combat le recours abusif au droit de réquisition pour casser les grèves.

Le Congrès revendique le renforcement des droits et moyens nécessaires à l'implantation syndicale et une représentation syndicale garante d'une égalité de traitement entre les syndicats, notamment pour les salariés des TPE. Il condamne l'ingérence des juridictions dans les désignations des DS et des RSS afin que les syndicats retrouvent la liberté pleine et entière dans les désignations. En ce sens, le Congrès revendique l'abrogation de la loi du 20 août 2008 sur la représentativité syndicale. Le Congrès condamne toute attaque liée à l'exercice du droit syndical.

Le Congrès rappelle le rôle majeur de la branche professionnelle dans la détermination des conditions collectives et individuelles de travail. Il affirme son attachement à la hiérarchie des normes : Code du travail, conventions collectives nationales, conventions et accords collectifs d'entreprises et d'établissements, notamment en matière de salaires, d'éléments de rémunérations, conditions de travail et en opposition au dumping social. Il réaffirme son opposition à la restructuration des branches initiée depuis 2014 qui ne doit en aucun cas se faire au détriment des droits acquis des salariés.

Le Congrès exige le retour au principe de faveur dans l'articulation des normes, chaque niveau de négociation devant avoir pour but d'améliorer les garanties collectives acquises par les salariés au niveau supérieur.

Le Congrès réaffirme avec force le rôle fondamental des institutions représentatives du personnel et le respect de leurs prérogatives, ainsi que des moyens nécessaires à l'exercice du droit syndical. Il exige le rétablissement des Délégués du Personnel, ainsi que des Comités d'Entreprise (CE), et Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui sont dotés de la personnalité morale. Il exige le rétablissement des prérogatives et moyens des CHSCT. Pour la fonction publique, le Congrès revendique le rétablissement de toutes les compétences des commissions administratives paritaires (CAP), des commissions consultatives paritaires (CCP) et le retour de Comités Technique (CT), CHSCT et CAP de corps. Il revendique une représentation du personnel adaptée aux entreprises de moins de 11 salariés.

Le Congrès se félicite du combat mené et de la suppression de la limitation à trois mandats successifs pour les élus du personnel. Le Congrès revendique, lors du renouvellement du deuxième mandat CSE et des suivants, de se former sur 5 jours et non être limité à 3 jours. Il revendique et exige l'abrogation des ordonnances travail ainsi que de la loi de Transformation de la Fonction Publique, responsables de dégradations dans le dialogue social et de la santé dans les entreprises et la fonction publique. Le Congrès demande le retrait de la loi du 20 novembre 2023 relative à la limitation de 5 mandats successifs des conseillers Prud'hommes.

Le Congrès réaffirme avec force l'exigence d'une augmentation générale des salaires, condition indispensable à la défense du pouvoir d'achat. Il revendique la revalorisation du SMIC à hauteur de 80% du salaire médian, du point d'indice de la fonction publique ainsi que des pensions et minima sociaux, la valeur du point d'indice dans les trois versants de la fonction publique, et la valeur du point dans les organismes de protection sociale, ainsi que les pensions et les minima sociaux. Le Congrès revendique une obligation de revalorisation des salaires à minima indexée sur l'inflation de tous les échelons de la grille salariale.

Le Congrès revendique des politiques publiques économiques ambitieuses pour préserver et développer les emplois, confortant la solidarité pour le progrès social.

Le Congrès rappelle que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un principe fondamental déjà encadré par des dispositions légales contraignantes, qui doivent être pleinement appliquées. Le Congrès constate qu'elle n'est toujours pas effective notamment en matière de déroulement de carrière. Le Congrès insiste sur la nécessité d'une transposition de la directive salariale rapide et ambitieuse afin que les entreprises ne puissent plus se féliciter de leur accomplissement en faveur de l'égalité femme/homme, alors que dans les faits, il n'y a aucune avancée réelle depuis la création de l'index.

Tous les militants cgt-FO se doivent d'œuvrer à tous les niveaux pour garantir l'égalité réelle. Le Congrès souligne que la négociation collective ne doit pas se substituer à l'application de la loi mais permettre d'aller au-delà. Il revendique des mesures effectives garantissant l'égalité professionnelle notamment en matière de rémunération, d'accès à la promotion, d'évolution de carrière ainsi que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail et une meilleure articulation des temps de vie. Le Congrès exige la prise en compte des problématiques de santé spécifiques aux femmes, notamment liées aux menstruations et à des pathologie telle que l'endométriose en prévoyant des aménagements de travail adaptés.

Le Congrès affirme que chaque femme et chaque homme qui le souhaite doit pouvoir prendre sa place pleine et entière dans chacune des instances de l'organisation. Il affirme avec clarté qu'aucune forme de sexisme ou de harcèlement interne ne doit être tolérée, minimisée ni ignorée dans notre organisation. Elle doit être combattue comme une priorité avec des procédures internes, des actes forts et une exigence totale. Il demande la mise en place d'une procédure de signalement et de veille sécurisée et accessible à l'ensemble des adhérents et adhérentes. Cette procédure doit garantir la confidentialité, la protection des personnes et un suivi effectif des situations signalées.

Le Congrès rappelle l'engagement de FO contre toute forme de discriminations.

Le Congrès rappelle le rôle central de la négociation collective dans la redistribution des richesses produites par le travail, à travers les salaires. À ce titre et entre autres, le Congrès revendique une revalorisation des grilles conventionnelles de salaires et exige le respect de l'obligation légale d'ouverture sans délai de négociations dans toutes les branches professionnelles particulièrement dans celles où subsistent des coefficients inférieurs au SMIC. Ces négociations doivent conduire à une revalorisation des grilles à due concurrence des augmentations obtenues pour amener les débuts de grilles à minima au SMIC. Il demande également l'extension rapide des accords, en particulier des accords salariaux. Dans les 3 versants de la fonction publique, le Congrès revendique également l'ouverture de négociations visant à revaloriser l'ensemble des grilles indiciaires, à restaurer des écarts hiérarchiques cohérents entre catégories, afin de garantir une progression réelle des carrières et des rémunérations garantissant à minima le SMIC.

Face au tassement des grilles, le Congrès revendique l'obligation d'une évolution systématique et régulière des écarts hiérarchique de salaires en complément des négociations salariales afin de garantir une progression réelle des carrières et des rémunérations. Le Congrès revendique également une reconnaissance de l'ancienneté tout au long de la carrière. Le Congrès dénonce les inégalités d'accès à la prime Ségur et revendique son extension à l'ensemble des salariés notamment ceux des organismes de protection sociale. Le Congrès dénonce le tassement des grilles de rémunération dans la fonction publique entraînant une part grandissante d'agents publics payés au SMIC et rappelle qu'ils constituent les retraités pauvres de demain. Le Congrès exige l'ouverture de négociations nationales pour la revalorisation des grilles des trois versants de la fonction publique.

Le Congrès insiste sur la nécessité d'avoir suffisamment d'aidants professionnels. Également, il rappelle que l'équilibre vie professionnelle, vie familiale, vie privée est un objectif historique du syndicalisme qui se concrétise par la revendication et l'approfondissement de nouveaux droits suivant l'évolution de la société. Dans ce cadre, nous demandons notamment l'allongement de la durée du congé proche-aidant à 2 ans et la revalorisation de l'AJPA de 50%. Depuis quatre ans, les remaniements ministériels et les baisses budgétaires ont particulièrement concerné le handicap. Le Congrès dénonce l'inclusion systématique dès la petite enfance, sans libre choix et sans moyens, qui ne répond pas aux besoins des enfants porteur de handicap, bien au contraire ; cela met à mal le travail des enseignants, des AESH et des élèves, et programme la disparition des établissements sociaux et médico sociaux. Cela s'apparente à de la maltraitance pour les personnels, les enfants et leurs familles. C'est un problème de société qui concerne tous les adhérents cgt-FO. Le Congrès revendique l'ouverture immédiate de places dans les établissements spécialisés à hauteur des besoins. Le Congrès constate que la situation des travailleurs en situation de handicap reste préoccupante avec une hausse exponentielle des licenciements pour inaptitude et un manque cruel de moyens notamment pour les

MDPH et les MDA. Pour la huitième année consécutive, le handicap est la première cause de saisine pour discrimination en France.

Le Congrès exige la pleine application des obligations des employeurs par l'embauche et le maintien en emploi d'au moins 6 % de travailleurs handicapés et souhaite porter ce seuil à un niveau au moins équivalent au taux de prévalence du handicap dans la population active qui est pour l'instant de 7 %. Il exige une application stricte et contrôlée de ces obligations avec des sanctions dissuasives en cas de non-respect. Le Congrès exige des embauches réelles de travailleurs en situation de handicap et des moyens adaptés, et dénonce les pratiques de contournement des obligations d'emploi. Il demande que seuls les contrats pérennes soient pris en compte dans le calcul de l'obligation d'emploi.

Le Congrès appelle l'engagement, à tous les niveaux, de négociations d'accords Handicap, afin d'améliorer quantitativement et qualitativement l'emploi des personnes en situation de handicap. Il revendique une meilleure prise en charge par les entreprises des aménagements adaptés nécessaires à l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap et à instaurer un vrai dialogue social efficient en vue du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Le Congrès demande la mise en œuvre effective de la prévention de la désinsertion professionnelle qui doit être dotée de vrais moyens et d'une obligation pour les employeurs d'appliquer des aménagements de poste préconisés par les médecins du travail. Le Congrès revendique, au-delà du seul maintien dans l'emploi, une évolution de carrière effective pour les travailleurs en situation de handicap, garantissant un égal accès à la formation, à la promotion et aux responsabilités.

Le Congrès milite pour porter le montant de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) à hauteur du Smic. Le Congrès réclame l'amélioration de l'accès à la retraite anticipée pour handicap et revendique la diminution de la durée de cotisation exigée. Le Congrès dénonce la disparité du financement de la protection de l'enfance entre les départements et revendique un financement pérenne et garanti par l'Etat pour une égalité de traitement sur tout le territoire

Pour le Congrès, les principes du logement social s'inspirent de notre modèle social avec pour objectif d'améliorer les conditions de vie et de travail. Le logement est le premier poste de dépenses contrainte pour les salariés, la cgt-FO en fait un axe majeur de revendications. Le logement est un droit, la loi DALO (droit au logement opposable) doit être appliquée. La cgt-FO exige la relance de la construction de logements sociaux pour satisfaire la demande. Le Congrès exige des politiques publiques fortes et budgétisées en faveur de la construction de logements sociaux et intermédiaires. Il exige un plan immédiat de rénovation énergétique de l'ensemble du parc social afin de ne pas faire supporter les coûts des passoires thermiques aux locataires. Le Congrès exige que les fonds issus de l'épargne populaire restent exclusivement destinés au logement social et ne soient pas détournés à d'autres fins. Le Congrès réaffirme que l'action sociale est un droit universel et exige la sanctuarisation de ses financements afin de garantir un accès aux prestations pour tous.

Pour le Congrès, le contrat de travail à durée indéterminée à temps plein doit rester le contrat de droit commun. Il s'oppose à toute velléité de développer d'autres formes de contrats ou d'étendre les cas de recours au CDD, qui est un outil de précarisation, ou de l'accumulation des contrats d'intérim, de vacataires et de contractuels. Le Congrès réaffirme son attachement aux services publics, aux statuts de la fonction publique ainsi qu'aux recrutements de l'emploi statutaire et la titularisation des contractuels. Il rappelle l'égalité de traitement entre tous les travailleurs. Il revendique des mesures de compensation de la précarité subie par les travailleurs en CDD ou intérimaires.

Le Congrès revendique l'abrogation de la loi plein emploi et tout particulièrement du contrat d'engagement avec les 15h d'activité obligatoire par semaine.

Le Congrès exige la conditionnalité des aides publiques à la qualité de l'emploi et à la durée dans l'emploi, le contrat à durée indéterminée doit rester la norme et le contrat de référence.

Le Congrès réaffirme la mise en œuvre d'une politique globale ambitieuse et évolutive en faveur de l'emploi des jeunes et l'instauration de mesures ciblées spécifiquement sur l'emploi des seniors. Il insiste sur l'urgence de garantir un véritable emploi dès l'entrée dans la vie active et jusqu'à l'âge de la retraite. Le Congrès rappelle qu'obtenir un emploi est un droit inscrit dans la Constitution.

Le Congrès dénonce le détournement de l'apprentissage permis par la loi de 2018 avec un effet d'aubaine de 2 milliards d'euros par an pour le patronat abaissant la rémunération du travail. Le Congrès réaffirme que l'apprentissage ne peut pas et ne doit pas être la substitution à l'embauche sur des postes pérennes.

Le Congrès rappelle la responsabilité de l'employeur sur le niveau de compétence avec un accès à la formation professionnelle tout au long de la carrière.

Le Congrès exige l'abrogation de la réforme des retraites de 2023, ainsi que la loi Touraine qui porte à 43 années la durée de cotisations nécessaire pour une retraite à taux plein, réforme qui reste injuste, anormale, arbitraire, brutale et injustifiée. Le Congrès rappelle que la « suspension » de cette réforme n'est rien d'autre qu'un décalage dans l'application de la loi qui maintient l'âge de départ à 64 ans.

Le Congrès revendique le rétablissement des régimes spéciaux supprimés (RATP, IEG, clercs de notaire, banque de France), qui constituent des droits collectifs construits historiquement pour tenir compte des spécificités professionnelles et des contraintes propres à certains métiers, et demande dans l'attente de l'abrogation de ces décrets la mise en place d'un fond de réserve alimenté par les employeurs permettant de garantir la pérennité des pensions. Le Congrès revendique le maintien de tous les régimes spéciaux. Le Congrès continue de revendiquer un retour, à l'âge de départ à la retraite à 60 ans et à 37,5 annuités d'assurance dès que les conditions seront réunies ainsi que la prise en compte réelle de la pénibilité. Il réaffirme sa volonté à la préservation du système de retraite par répartition ainsi qu'à l'ensemble des régimes de retraite privés et publics, contre toute velléité d'instauration de retraite universelle par points ou par capitalisation. Il renouvelle sa revendication en faveur d'une indexation des pensions de retraite sur le salaire. Le Congrès rappelle son attachement au code des pensions civiles et militaires et rappelle sa totale opposition à la création d'une caisse pour les fonctionnaires de l'Etat ou d'une fusion avec la CNRACL. Le Congrès réaffirme avec force l'exigence du maintien de tous les emplois dans la branche retraite, indispensable à un service public de qualité. Aucune suppression de poste ni dégradation des conditions de travail ne saurait être acceptée au nom de logiques budgétaires. Le Congrès revendique les moyens humains nécessaires pour garantir les droits des assurés et la pérennité du système de retraite par répartition. Le Congrès s'oppose à tout projet de retraite par capitalisation.

Le Congrès exige que la gestion de l'assurance chômage et sa négociation restent exclusivement paritaires sans ingérence de l'Etat ni lettre de cadrage.

Le Congrès condamne et mettra tout en œuvre pour stopper les ponctions de l'Etat et notamment les 12 milliards depuis 2016 qui plombent la situation financière de l'assurance chômage. L'Etat pioche dans un régime qui ne lui appartient pas. L'allocation chômage est un droit pour les demandeurs d'emploi et doit le rester. Il rappelle que l'objet premier de l'assurance chômage est d'assurer une

indemnisation digne et protectrice pour tous les demandeurs d'emploi. Le Congrès s'oppose au durcissement des conditions d'ouverture des droits, à la réduction de la durée d'indemnisation, à la dégressivité et autre diminution du montant de l'indemnisation.

Le Congrès revendique des moyens financiers et humains supplémentaires en faveur du service public de l'emploi et la fin du plan d'efficience à France Travail.

Le Congrès rejette toute nouvelle réforme ou décret sur l'assurance chômage qui viendrait réduire encore les droits des travailleurs privés d'emploi, tant au niveau de la durée du versement de leur indemnisation que du montant de celle-ci. Il réaffirme que le paritarisme contractuel et conventionnel doit rester libre de toute tutelle. Le Congrès s'oppose à toute nouvelle baisse des droits des travailleurs privés d'emploi.

Le Congrès condamne toute forme de stigmatisation des travailleurs privés d'emploi et des personnes n'ayant pour seules ressources que le versement des minimas sociaux. Il condamne l'instauration d'une main d'œuvre gratuite et la conditionnalité du RSA.

Le Congrès dénonce avec la plus grande fermeté la détérioration des dispositifs de formation professionnelle via, notamment, une nette diminution des moyens d'action des interlocuteurs sociaux. Le Congrès réaffirme l'importance essentielle de la promotion sociale et de l'éducation permanente des travailleurs.

Le Congrès affirme l'importance des 11 OPCO (Opérateurs de compétences) en tant qu'outils paritaires au service des politiques de formation des branches professionnelles. Il condamne toute volonté de réduction de leurs moyens de fonctionnement et d'intervention.

Le Congrès considère qu'il faut engager la sortie de la logique délétaire assise sur les compétences en matière d'évolution professionnelle et réinstaurer les qualifications et les diplômes comme un des points d'entrée et de progression dans les grilles de classification.

Le Congrès condamne le détournement des outils de formation préexistants ; dont le CPF (monétisation, participation forfaitaire obligatoire...) ; engendrant de nombreux effets pervers et une aggravation des inégalités. Le Congrès demande que l'accès à la formation soit renforcé notamment en développant les certifications professionnelles dans les branches et en assurant des niveaux de financement garantissant l'accès à ces certifications. Le Congrès revendique le retour généralisé du congé individuel de formation et sa gestion paritaire. Le Congrès revendique un retour au véritable droit individuel à la formation, tel qu'il existait avec le CIF sans reste à charge.

Face à la transformation numérique, le Congrès revendique de véritables moyens de formation dans les entreprises et administrations permettant aux salariés de s'adapter à l'évolution de leur métier.

Le Congrès réaffirme sa demande d'une véritable gestion paritaire de la formation professionnelle. Il constate l'échec tant d'une gouvernance : Etat, région, patronat, organisations syndicales que la confusion de l'action publique avec la gestion paritaire. Le Congrès revendique le retour à la mutualisation des moyens des droits de la formation professionnelle continue de tous les salariés, quelle que soit la dimension de leur entreprise pour garantir le droit à la formation continue de chaque salarié. Concernant la formation professionnelle, le Congrès exige le retour des obligations d'information et de négociation dans l'entreprise.

Le Congrès exige le rétablissement d'un paritarisme plein et entier sans aucune intervention de l'Etat ni encadrement budgétaire, condition indispensable pour construire une politique de formation

professionnelle juste, équilibrée et répondant aux besoins des salariés. Le Congrès réaffirme son attachement aux diplômes nationaux et certifications professionnelles et à leur reconnaissance dans les conventions collectives et les statuts. Il exige le rétablissement du baccalauréat comme diplôme de premier grade universitaire. Il revendique l'accès à tout jeune à une formation professionnelle qualifiante débouchant sur des diplômes nationaux

Les lycées professionnels et la formation initiale sous statut scolaire (LP, SEP, SEGPA et EREA) font partie des acquis du mouvement syndical. Le Congrès réaffirme la nécessité d'une voie professionnelle sous statut scolaire. Tout jeune qui le souhaite doit pouvoir être scolarisé dans un LP du CAP au Bac + 3 en fonction de son projet. Pour cela, une meilleure information sur les filières et la garantie d'une orientation choisie sont nécessaires, tout comme la création de nouveaux diplômes partout en France pour garantir l'attractivité des formations.

Le Congrès reconnaît l'importance du rôle des EREA (Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté) et des SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) pour l'intégration des jeunes en grande difficulté.

Le Congrès revendique le rétablissement du taux de 23% du solde de la taxe d'apprentissage destinée aux lycées professionnels, universités et grandes écoles publiques.

Le Congrès exige le maintien du statut de fonctionnaire d'État pour les personnels de la voie professionnelle scolaire et du statut particulier des PLP (Professeurs de Lycées Professionnels).

Le Congrès exige l'abrogation de la loi Pénicaud dite « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et la réforme de la voie professionnelle.

Le Congrès rappelle que l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) permet à de nombreux citoyens, qu'ils soient salariés en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi, ou qu'ils soient parmi les publics les plus éloignés de l'emploi, de trouver ou de retrouver leur place dans le monde du travail, d'acquérir une rémunération en référence au titre professionnel obtenu et conforme aux grilles de salaire des conventions collectives.

Il dénonce les attaques permanentes à l'encontre des militants et des élus de la SFN FO FPA et mandate le bureau confédéral pour intervenir auprès du DG et du DNRH pour en exiger l'arrêt.

Le Congrès s'oppose au plan de démantèlement de l'AFPA notamment la fermeture des centres. Il mandate le bureau confédéral pour mener toutes les actions pour le maintien et le développement de l'AFPA et pour soutenir la SFN FO FPA qui agit pour la sauvegarde de l'AFPA.

Le Congrès exige des garanties de l'État pour la pérennité de l'AFPA et le retour à des financements directs de l'État pour sécuriser les missions de l'Agence qu'elles soient de formation, de conseil en orientation, d'accompagnement vers l'emploi à l'intention de tous les publics. Il refuse les licenciements et exige les embauches nécessaires sous contrats CDI.

Le Congrès s'oppose à toute forme d'organisation du temps de travail impactant les temps de repos et la vie privée et familiale, d'autant que de telles pratiques aggravent le stress au travail. Le Congrès souligne à ce titre que certaines catégories de salariés sont particulièrement vulnérables, notamment les jeunes, qui présentent des niveaux élevés de détresse psychologique.

Le Congrès réaffirme avec force que l'organisation du temps de travail ne peut en aucun cas se faire au détriment de la santé, du repos, de la vie privée et familiale des salariés. Le Congrès exige : le respect strict des durées du temps de travail et de repos ; la stabilité des plannings ; le paiement intégral des heures supplémentaires effectuées ; le droit à la déconnexion, l'ouverture à la négociation pour l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Pour les professions qui par nature dérogent au Code du travail sur le temps de repos obligatoire, le Congrès exige que des négociations obligatoires introduisent systématiquement des contreparties permettant de protéger la santé de ses salariés.

Le Congrès dénonce le système de la franchise et de la location gérance qui utilise les acquis sociaux comme variable d'ajustement pour maximiser leur rentabilité.

Le Congrès dénonce la volonté des parlementaires et du gouvernement d'étendre la possibilité de faire travailler les salariés le 1er mai (vote 10 avril, puis décret). Le Congrès exige que le 1er mai demeure un jour férié et chômé sans possibilité d'introduire de nouvelles dérogations. Tous les jours fériés doivent être chômés et payés sans exception. Le Congrès revendique le retour des deux jours de repos consécutifs comme prévu dans la Convention 106 de l'OIT. Le travail avec des horaires atypiques doit être reconnu en matière de repos, rémunération, retraite anticipée. Par ailleurs, le Congrès condamne la généralisation et la banalisation du travail du dimanche. Il revendique que toutes les règles concernant l'incidence de la maladie sur les congés payés soient clairement inscrites dans le code du travail.

Le Congrès rappelle son attachement indéfectible à la spécificité de la juridiction prud'homale : une justice paritaire, de proximité et accessible à tous.

Le Congrès fustige le droit de timbre de 50 euros pour une juridiction de première instance, réinstauré depuis le 1er mars 2026 par la loi de finances pour 2026 pour toute action intentée devant une juridiction et revendique son abrogation. Le Congrès exige l'abandon du barème Macron limitant le montant des indemnités versées aux salariés en cas de licenciement. Le Congrès revendique le retour au 5 ans du délai pour agir et la suppression des plafonnements du barème d'indemnités. Le Congrès revendique une amélioration des conditions d'attribution de l'aide juridictionnelle pour permettre un meilleur accès à la justice aux travailleurs à revenus modestes.

Le Congrès demande à ce que des moyens soient mis en place pour assurer son bon fonctionnement tant en matériel qu'en nombre de greffiers et agents. Il revendique une augmentation des journées de formation tant des conseillers prud'hommes que des défenseurs syndicaux avec la prise en charge de la formation, face à un développement exponentiel des règles de droit. Il réaffirme son opposition à la déclaration d'intérêt et aux entretiens déontologiques des conseillers prud'homaux et revendique la suppression de la limite des mandats des conseillers prudhommaux.

Le Congrès dénonce l'étatisation croissante de la Sécurité sociale. Il revendique le rétablissement du paritarisme de gestion du salaire différé par les organisations syndicales et patronales, cela implique nécessairement l'abrogation des ordonnances de 1996 et le rétablissement d'un financement basé sur le salaire différé et l'arrêt total des exonérations de cotisations patronales. Le Congrès revendique la suppression des COG, de l'ONDAM et de la LFSS qui découlent des ordonnances Juppé dont FO revendique l'abrogation. Le Congrès dénonce la mise en œuvre au 01.10.2025 du plan de transformation de l'assurance maladie et revendique le retour à l'indépendance du contrôle médical

et de ses missions. C'est l'état de santé de l'assuré social qui conditionne la prestation maladie ou accident du travail ou maladie professionnelle.

Le Congrès dresse un constat alarmant sur l'accès et le recours aux soins toujours plus difficiles pour une part croissante de la population et dénonce des profondes disparités territoriales, qui aggravent les difficultés d'accès aux professionnels et aux structures de santé, l'allongement significatif des délais d'obtention de rendez-vous, la saturation persistante des services d'urgences, leur fonctionnement en mode dégradé voire leur fermeture, la dégradation continue de l'offre de soins hospitalière, la pénurie organisée des soignants, le manque de lits dans toutes les spécialités et particulièrement en psychiatrie. Le Congrès réaffirme son attachement au maintien de l'aide médicale d'Etat (AME) et l'arrêt des attaques contre ce dispositif indispensable à la santé publique et à l'accès aux soins des plus précaires.

Cette situation conduit un nombre croissant d'assurés à différer ou à renoncer aux soins, avec des conséquences sanitaires, sociales et humaines particulièrement préoccupantes.

La santé financière de nos hôpitaux s'est durablement dégradée. Le Congrès exige la suppression de l'ONDAM, outil de restriction budgétaire, sous-évalué chaque année malgré les besoins. Le Congrès dénonce une crise devenue structurelle, marquée par une perte d'attractivité des métiers, une smicardisation des rémunérations et une absence de reconnaissance pour de nombreux professionnels. Le Congrès alerte par ailleurs sur la situation critique des EHPAD publics, où le manque de moyens humains et financiers compromet gravement la qualité de l'accompagnement des résidents ainsi que les conditions de travail des agents.

Le Congrès condamne la poursuite des réformes de type GHT, désormais étendues au secteur social et médico-social avec les GTSMS, qui organisent la fusion des structures, fragilisent les statuts et ouvrent la voie à une privatisation progressive du secteur social et médico-social public.

Le Congrès rappelle que les hospitaliers restent les derniers agents publics à ne pas bénéficier d'une protection sociale complémentaire.

Le congrès revendique :

- le rétablissement des CPAM de plein exercice avec l'embauche en CDI des personnels nécessaires, permettant de mettre fin au travail en réseau imposé par le manque de personnels ;
- l'abrogation des ordonnances Juppé, la suppression de l'ONDAM et la mise en place d'une approche fondée sur les besoins des assurés pour établir les projections de dépenses de l'Assurance maladie, notamment par le rétablissement du financement des hôpitaux publics par le prix de journée ;
- la mise en place d'un plan d'urgence pour le recrutement de 100 000 hospitaliers et de milliers de médecins ;
- un plan prévoyant la création d'au moins 200 000 emplois dans le secteur sanitaire, social et médico-social, dont 100 000 postes en EHPAD ;
- l'arrêt des fermetures de lits, places et services et leur réouverture, en priorité les lits fermés depuis 2020, seuls à même de répondre à la crise des urgences ;

- l'abrogation des dispositifs de type GTSMS et l'arrêt des politiques de fusion et de privatisation ;
- l'ouverture massive des inscriptions en première année des études de santé, actuellement limitées par Parcoursup, l'abrogation des quotas d'entrée en deuxième année de médecine ainsi que des restrictions à l'entrée dans les écoles d'infirmiers et d'aides-soignants, l'augmentation massive des capacités de formation et la titularisation des PADHUE ;
- une revalorisation des carrières ;
- la mise en place d'une protection sociale complémentaire de haut niveau pour les agents de la fonction publique hospitalière ;
- la mise en œuvre de ratios soignants/soignés garantissant une prise en charge de qualité, y compris dans les EHPAD, avec les effectifs nécessaires ;
- le maintien intégral de la convention collective nationale garantissant l'emploi et l'ensemble des droits des agents de la Sécurité sociale ;
- l'abrogation de la loi « Buzyn », de la loi HPST et de la circulaire Bayrou d'avril 2025 ;
- le maintien de l'accès direct aux services d'accueil des urgences pour tous les patients, la suppression du forfait patient urgences et du reste à charge pour les patients non hospitalisés ;
- la suppression des ARS et la restauration des moyens de l'État en matière de santé, ainsi que de son maillage territorial pour assurer pleinement ses missions régaliennes ;
- des mesures effectives garantissant la relocalisation et l'indépendance des approvisionnements en médicaments, ainsi que le développement d'une recherche fondamentale et appliquée, non lucrative, au service des besoins de la population.

Pour ces motifs, le Congrès affirme que seule une rupture avec la politique actuelle permettra de garantir un accès aux soins de qualité, de proximité et égalitaire sur l'ensemble du territoire.

Le congrès appelle l'ensemble de ses syndicats à se réunir avec les personnels afin de se mobiliser pour défendre l'hôpital public, la qualité des prises en charge, l'offre de soins et, par conséquent, leur statut, leur rémunération ainsi que leurs conditions de travail et d'exercice.

Le Congrès dénonce la politique consistant à toujours augmenter les restes à charges dont les franchises médicales et l'augmentation des forfaits hospitaliers sont des exemples récents. Certains assurés supportent des coûts trop élevés ou rencontrent des difficultés à avancer les frais, ce qui limite leur accès aux soins. Le Congrès dénonce les dépassements d'honoraires et revendique la suppression du secteur 3, un encadrement renforcé des dépassements ainsi que leur limitation afin de garantir l'accessibilité financière des soins, la transparence et la lisibilité complète des tarifs pratiqués pour garantir l'égalité d'accès à des soins de qualité partout et pour tous.

Le Congrès dénonce les nombreuses atteintes à l'indépendance de la décision médicale, garantie du « chacun selon ses besoins », en médecine de ville comme en médecine hospitalière. Le Congrès exige la suppression définitive de toute procédure de mise sous objectif, mise sous accord préalable (MSO-MSAP) qu'aucune considération comptable ne saurait justifier et exige le rétablissement de

l'indépendance du service médical de l'assurance maladie. Cela implique aussi le maintien du principe de la prise en charge des ALD ou 100%.

Le Congrès exige le maintien ou l'amélioration du niveau de prise en charge par l'assurance maladie obligatoire afin de garantir l'accès effectif aux soins et de préserver le principe de solidarité. Il réaffirme la complémentarité entre les niveaux de l'assurance maladie obligatoire et l'assurance maladie complémentaire. Mais il condamne le transfert croissant des dépenses vers les complémentaires et les ménages, fragilisant ainsi le modèle solidaire, suite aux dernières recommandations du conseil médical, visant à opérer une distinction entre les différentes maladies psychologiques. La dépression serait écartée du congé longue durée. Le Congrès, à ce titre, revendique que toute pathologie psychiatrique caractérisée relevant de la catégorie des maladies mentales ouvrent droit au CLD dans les conditions prévues par le CGFP.

La PSC santé dans la Fonction publique de l'Etat a été détournée de ses objectifs. Le Congrès demande l'abrogation de l'adhésion obligatoire à la PSC et l'abrogation de l'accord ministériel du 20 octobre 2023 qui découple santé et prévoyance. Le Congrès demande la renégociation sur la base de la liberté d'adhésion à la complémentaire, garantissant le couplage santé-prévoyance ainsi que la solidarité intergénérationnelle

Le système français reste axé sur le curatif et investit peu dans la prévention. Le Congrès revendique la concrétisation du virage préventif annoncé depuis des années par les gouvernements successifs. Cela doit passer par un meilleur pilotage national de la prévention pour plus d'efficacité, une meilleure lisibilité pour les assurés ainsi qu'une évaluation. Le Congrès refuse catégoriquement la mise en place d'objectifs et la téléconsultation de masse qu'essaye d'imposer le patronat au sein des services de prévention et de santé au travail, sacrifiant la qualité du suivi en santé au travail des travailleurs sur l'autel de la rentabilité. Il exige un statut protégé pour le personnel infirmier diplômé en santé au travail, seul rempart efficace contre les pressions patronales afin que chaque professionnel puisse exercer en toute liberté, sans subir d'injonctions gestionnaires patronales et placer exclusivement la santé des travailleurs au cœur de son action. Devant la pénurie médicale organisée depuis plusieurs années par les gouvernements successifs, le Congrès exige un plan massif de formation en médecine du travail et de recrutement. Ces regroupements transforment de facto les conseils d'administration des CAT en conseils de surveillance, minimisant la portée de la gestion paritaire. Le regroupement se fait au détriment du service aux populations des zones rurales et des personnels des CAT.

Le Congrès revendique l'arrêt des mutualisations, des fusions des caisses (notamment entre CPAM et CAF), le rétablissement complet de leur plein exercice et l'arrêt des suppressions de postes.

Le Congrès réaffirme son attachement à la branche Famille de la Sécurité sociale et à sa gouvernance. Dernièrement, les LFSS ont durablement affaibli la branche Famille en réduisant volontairement ses excédents et ses recettes. Ces choix ont transformé la branche en variable d'ajustement budgétaire, l'empêchant d'assurer pleinement ses missions. Le développement de l'accueil de la petite enfance et de l'enfance aujourd'hui est fortement fragilisé par un manque structurel de personnel, des difficultés de recrutement persistantes et une reconnaissance insuffisante de ces métiers. Les actions auprès de la jeunesse ; le soutien à la parentalité ; la réforme du congé parental et la revalorisation des prestations s'en trouvent impactés. Le Congrès revendique un effort financier exceptionnel afin de moderniser durablement l'outil informatique des CAF. La situation actuelle qui dure depuis 4 ans et le fiasco des APL ne sauraient durer plus longtemps car ils pénalisent le service aux locataires tout en mettant en

souffrance le personnel des CAF. En outre, le Congrès demande un plan de formation exceptionnel afin d'assurer au personnel de la branche famille un avenir dans un environnement de métiers changeants

Le Congrès revendique l'abrogation des réformes qui ont impacté directement les allocataires et les personnels des CAF durant cette mandature, telles que la réforme des aides au logement, du montant net social ou encore du RSA (issue de la loi « plein emploi »), et qui s'attaquent aux droits des plus précaires. Le Congrès s'oppose à tout nouveau projet visant à restreindre les droits des allocataires, y compris par la création d'une allocation sociale unifiée qui se traduirait par une baisse des droits.

Le Congrès revendique une revalorisation immédiate et significative de l'ensemble des prestations familiales ; le retour de l'universalité des prestations familiales. Le Congrès réaffirme le principe fondamental d'universalité de ses droits. Le Congrès exige également la mise en place d'un congé parental dignement rémunéré. Le Congrès exige un investissement public ambitieux pour la création de places en crèches accessibles à toutes les familles, avec un reste à charge soutenable sur le mode de financement PSU (Prestation de Service Unique) ainsi qu'un renforcement des contrôles et des sanctions à l'encontre des micro-crèches privées. Le Congrès défend également l'instauration de la diminution et du respect des ratios d'encadrement, il demande la reconnaissance en catégorie active des métiers de la petite enfance et la revalorisation de leur salaire.

Le Congrès se félicite d'avoir obtenu, sous l'impulsion de FO, une revalorisation annuelle de 6 % du FNAS (Fonds National d'Action Sociale) de la branche famille, soit 2 milliards d'euros supplémentaires, ainsi qu'une hausse inédite des fonds locaux. Cependant, le Congrès revendique la fongibilité du FNAS à partir de la seconde année de la COG si des lignes budgétaires sont épuisées et que les besoins exprimés par les CAF ne sont plus financés. Cette fongibilité du FNAS permettra notamment de favoriser la politique jeunesse de la branche famille, politique jeunesse dans laquelle la Confédération cgt-FO est un élément moteur.

Le Congrès réaffirme son attachement à la branche recouvrement : les URSSAF et les MSA doivent rester responsables de la collecte et du reversement des cotisations et contributions sociales. Il revendique la fin des mesures d'exonérations patronales, le rétablissement de toutes les cotisations salariales, la suppression de la CSG ainsi que toutes les mesures de fiscalisation de la Sécurité Sociale. Le Congrès rejette le principe de la TVA sociale profondément injuste. Il exige un renforcement des moyens humains et matériels pour assurer un recouvrement effectif des cotisations et lutter contre le travail dissimulé.

Si le Congrès condamne toutes les formes de fraude sociale, il rejette les discours stigmatisant les plus précaires, la lutte contre la fraude ne doit pas servir de prétexte à la remise en cause des droits des plus vulnérables. Le Congrès revendique l'adoption d'une loi ambitieuse de lutte contre la fraude sociale et fiscale, combinant prévention pour éviter les erreurs et renforcement des sanctions, notamment à l'encontre des entreprises, principales responsables de la fraude.

Le Congrès exige la transposition pleine et entière de l'ANI du 15 mai 2023 relatif aux accidents du travail et maladies professionnelles. Les excédents de la branche AT-MP doivent être prioritairement et durablement investis dans la prévention primaire. Les moyens humains, techniques et financiers consacrés à la prévention doivent être renforcés.

Le Congrès réaffirme son attachement au principe assurantiel fondé sur la responsabilité de l'employeur. Il exige une lutte renforcée contre la sous-déclaration et la sous-reconnaissance des

accidents du travail et des maladies professionnelles, avec des contrôles accrus et des sanctions effectives.

Chaque année, l'amiante continue de faire des victimes avec près de 2000 décès par an et presque autant de nouveaux cas de cancer dépistés. Mettre fin aux dispositifs de l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA) pour le secteur privé et de l'allocation spécifique de cessation anticipée d'activité amiante (ASCAA) pour le secteur public au 31 décembre 2027 est inacceptable. Le Congrès exige que ces dispositions soient prolongées aussi longtemps que des victimes soient reconnues. Il revendique la création d'un véritable conseil d'administration autonome propre à la branche AT-MP, doté de compétences décisionnelles renforcées, ainsi que l'indépendance institutionnelle et financière de la branche vis-à-vis de la branche maladie. 1297 travailleurs sont morts au travail en 2024, 10 de plus qu'en 2023. Le Congrès exige que des mesures soient prises pour contraindre les employeurs à assurer la sécurité des salariés et préserver la santé de tous les salariés y compris les intérimaires, les apprentis et les stagiaires.

Dans cette continuité, le Congrès réaffirme son engagement à défendre les droits des agents dans les trois versants de la fonction publique (Etat, territoriale et hospitalière) en s'opposant fermement à la mise à la retraite d'office pour invalidité consécutive à un accident de service, trajet ou à une maladie professionnelle. Le Congrès revendique également la fin de la durée limitée du parcours professionnel de reclassement (PPR) ; la suppression des journées de carence, ainsi que l'abrogation de l'application de la retenue de 10% sur les salaires pendant les arrêts maladie, mesures qui pénalisent injustement les agents déjà fragilisés. Enfin le paritarisme doit être consolidé par des moyens effectifs garantissant l'exercice éclairé des mandats. Le Congrès réaffirme la demande de suppression du décret visant à réduire l'indemnisation des salariés en cas d'arrêt maladie et demande l'abrogation du décret du 27 février 2025 réduisant de 10% l'indemnisation des jours d'arrêt maladie des fonctionnaires.

Le Congrès réaffirme son attachement à la branche retraite fragilisée par la succession des réformes et contre réformes qui ont porté atteinte non seulement aux droits des assurés mais également à l'ensemble du personnel dont les conditions de travail sont en constante détérioration

Le Congrès rappelle que les retraités ne sont ni des nantis ni des vaches à lait. Aussi il est hors de question d'accepter le gel des pensions et des minimas sociaux au nom de la réduction des dépenses publiques. Le Congrès s'oppose à la volonté de supprimer l'abattement fiscal de 10% pour les retraités. Il revendique en particulier : le rattrapage des pertes subies depuis 2017 qui s'élèvent à 4,5 mois de pension ; un revenu minimum de retraite pour tous qui ne soit pas inférieur au SMIC pour une carrière complète, le maintien et l'amélioration des droits aux pensions de réversion, la suppression des conditions de ressources dans le régime général et l'amélioration des taux de réversion. Il revendique également le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour les parents isolés, veuves et veufs ainsi que la suppression de la contribution additionnelle de solidarité (CASA) de 0,3 % acquittée par tous les retraités imposables pour financer le coût de la prise en charge de la perte d'autonomie.

Face à l'accélération du vieillissement de la population et à l'accroissement du nombre de personnes en perte d'autonomie, le Congrès souligne l'urgence d'apporter des réponses qui soient à la hauteur du choc démographique, afin de répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie et en situation de handicap. S'agissant de la branche autonomie dont la cgt-FO n'a jamais demandé la mise en place, le Congrès demande qu'une réflexion soit menée pour définir des pistes en faveur d'une gouvernance plus respectueuse du paritarisme.

Le Congrès condamne la fermeture des Ehpad publics au nom du virage domiciliaire. Il revendique une loi pluriannuelle sur le grand âge et la perte d'autonomie garantissant : la création de nouveaux Ehpad publics ; l'embauche de dizaines de milliers d'emplois nécessaires à la prise en charge des personnes âgées dépendantes dans de bonnes conditions ; la revalorisation des salaires et l'amélioration des conditions de travail des personnels aussi bien dans les Ehpad que pour les services de soin et d'aide à domicile. Cette loi devra contenir des financements suffisants, pérennes et propres à la branche Autonomie.

Le Congrès demande la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la Sécurité sociale, afin d'éliminer tout reste à charge. Il défend l'instauration d'un ratio d'un professionnel par résident dans les Ehpad ainsi que dans les foyers accueillant des personnes en situation de handicap physique et/ou mental. Il demande la création de postes pour tous les services d'aide à domicile et une amélioration significative des rémunérations, la prise en charge des frais kilométriques sur le barème fiscal, de la formation et des conditions de travail.

Le Congrès dénonce le manque de réglementation en matière de prévoyance lourde, ce qui contraste avec l'hyper réglementation en matière de complémentaire santé et revendique une généralisation de la couverture des salariés en matière de prévoyance, via la négociation et la conclusion d'un ANI.

Le Congrès revendique le retour aux clauses de désignations dans les régimes de protection sociale afin de sauvegarder la mutualisation et la gestion paritaire. Le Congrès s'oppose à toute politique d'austérité impactant les droits sociaux et exige des moyens à la hauteur des besoins, afin de garantir l'effectivité des droits pour tous.

////////////////////////////////////

Résolution Outre-mer – Congrès Dijon 2026

Les délégués des syndicats FO réunis en Congrès confédéral réaffirment leur attachement indéfectible à la Charte d'Amiens, à l'indépendance syndicale et aux principes républicains qui fondent l'égalité des droits entre tous les citoyens, quel que soit leur territoire de résidence.

La diversité des territoires ultramarins participe comme tous les territoires au rayonnement géostratégique de la République française, puissance mondiale, notamment par son rayonnement géostratégique, maritime, culturel et par la richesse de sa biodiversité. À ce titre, ils doivent être traités à égalité avec les territoires hexagonaux, dans le respect de leurs spécificités.

Le Congrès rappelle avec force que la République est une et indivisible, et que cette indivisibilité implique de garantir l'égalité réelle, l'accès aux droits fondamentaux pour tous et la continuité des services publics sur l'ensemble du territoire national.

Reconnaissance des luttes syndicales et des avancées obtenues

Le Congrès se félicite des combats menés par les organisations syndicales FO dans les territoires ultramarins.

1 – Pour l'égalité réelle et la fin des inégalités persistantes

Le Congrès dénonce avec force la persistance d'inégalités sociales, économiques et territoriales inacceptables dans les Outre-mer.

Alors que les principes républicains proclament l'égalité des droits, une part importante de la population ultramarine vit encore sous le seuil de pauvreté, dans un contexte marqué par la vie chère, le chômage de masse, notamment des jeunes, et un accès inégal aux services publics et au droit au logement.

Le Congrès exige :

- l'application pleine et entière des droits sociaux et des conventions collectives nationales dans tous les territoires ultramarins ; le fait qu'un tiers seulement des conventions collectives nationales soient applicables dans les territoires ultramarins crée une rupture d'égalité entre les salariés de la France hexagonale et les ultramarins. En conséquence, le Congrès réclame une application de toutes les conventions collectives nationales dans les territoires ultramarins dès leur entrée en vigueur.
- une politique volontariste de rattrapage économique et social par l'augmentation des salaires, des pensions, des retraites et des minima sociaux.

- des investissements publics massifs pour le logement, les infrastructures et les services essentiels, cela afin de réduire l'habitat insalubre, et développer des logements sociaux ainsi que des mesures pour l'accèsion à la propriété.
- La mise en place d'une véritable continuité territoriale pour les biens et les personnes.
- Le respect strict des jours fériés locaux notamment la commémoration de l'abolition de l'esclavage.
- Le Congrès exige le maintien définitif de l'indemnité de vie chère, le rétablissement à taux plein de l'indemnité temporaire de retraite et son extension à l'ensemble des Outre-mer.
- Concernant les CIMM (Centre d'Intérêts Moraux et Matériels), le Congrès exige l'harmonisation des règles d'attribution et la création d'une commission nationale avec les Organisations Syndicales pour la définition des critères.
- Le Congrès revendique la révision du revenu fiscal de référence pour la prise en charge du billet du conjoint et application du principe retenu pour les chèques vacances, à savoir la majoration ultra-marins de 120% du plafond de prise en charge.
- Dans le cadre des mobilités, le Congrès exige le respect de la loi EROM (Egalité Réelle Outre-Mer) et privilégie le recrutement des originaires.
- Le Congrès exige le retour sur le principe initial des congés bonifiés.

2 – Pour des services publics accessibles et de qualité

Le Congrès rappelle que le désengagement de l'État est incompatible avec l'égalité républicaine. Il constate que les services publics dans les Outre-mer demeurent structurellement insuffisants, notamment dans les domaines de la santé, du médico-social, de l'éducation et des transports.

Il exige :

- un renforcement immédiat des moyens humains, matériels et financiers dans les services publics ;
- le développement d'infrastructures adaptées aux réalités locales, donc un service public de santé de qualité adapté aux besoins des populations locales au travers d'établissements hospitaliers publics, le maintien et le renforcement des dispensaires publics, dotés de matériels et de personnels en nombre suffisant particulièrement dans les départements et territoires qui subissent une forte immigration.
- la garantie de l'égal accès aux soins, à l'éducation et aux services essentiels.

Le Congrès réaffirme que le service public est un pilier de la cohésion sociale et territoriale et ne peut être soumis à des logiques d'austérité.

Le Congrès constate que des écarts de revenus existent parfois entre certains agents de la fonction publique, bénéficiant de dispositifs spécifiques liés aux réalités ultramarines, et les salariés du secteur privé, souvent plus fortement exposés à la précarité salariale et à la faiblesse des rémunérations. Le constat ne doit en aucun cas nourrir des divisions entre travailleurs, il doit au contraire, renforcer notre exigence d'une convergence sociale vers le haut.

La responsabilité n'incombe pas aux salariés quels qu'ils soient mais aux déséquilibres économiques, aux politiques insuffisamment adaptées aux réalités des territoires, à l'absence de régulation efficace contre la vie chère.

3 – Respect des missions régaliennes de l'État

Le Congrès rappelle que l'État a des obligations régaliennes qu'il doit assumer pleinement sur l'ensemble du territoire, sans exception. À ce titre, le Congrès exige le respect strict des missions fondamentales de l'État, notamment en matière de sécurité, justice, santé et éducation.

Il n'y a pas de République sans service public.

Situation à Mayotte

Pour Mayotte, 101^{ème} département français et 5^{ème} DOM, le Congrès exige l'extension d'application sans condition de l'ensemble des conventions collectives.

Le Congrès alerte solennellement sur la situation à Mayotte, où les conditions de sécurité et de scolarisation des enfants ne sont pas garanties, que l'accès à l'eau demeure une problématique majeure.

Il est inacceptable que :

- une partie de la population n'ait pas accès à l'eau ou de façon irrégulière ;
- des établissements scolaires fonctionnent dans des conditions dégradantes ;
- la sécurité des élèves, des personnels et de la population ne soit pas assurée.

Le Congrès exige de l'État :

- de faire reconnaître l'accès à l'eau comme condition essentielle de vie et de travail ;
- la mise en place d'un plan d'urgence garantissant un accès continu à l'eau potable ;
- d'obtenir des investissements massifs dans des infrastructures hydrauliques ;
- la mise en place de décrets d'application sur les lois :
 - d'urgence
 - de refondation
 - de reconstruction,

après le passage de CHIDO et DIKELEDI.

- qu'il garantisse immédiatement la sécurité des personnes et des biens ;
- qu'il assure la scolarisation de tous les enfants dans de bonnes conditions. Le Congrès revendique la construction de bâtiments durables et la sécurisation des établissements scolaires ;

- qu'il mette en œuvre les moyens nécessaires pour répondre aux urgences sociales, sanitaires et éducatives et de sécurité des biens et des personnes.

Le Congrès exige une réelle politique d'attractivité des professionnels de santé afin de permettre l'accès aux soins de qualité dans le département.

Le Congrès insiste particulièrement sur la situation de Mayotte, où il est impératif d'aligner les droits sociaux sur ceux de l'hexagone, la convergence des droits prévue dans les textes de loi récents n'est pas acceptable, Mayotte est un département français et ne peut souffrir d'un traitement dérogatoire quel que soit le sujet.

En Guyane :

Le Congrès alerte sur le retard de développement en Guyane marqué par des inégalités persistantes.

Il dénonce le manque d'infrastructures, notamment dans la santé, l'éducation et les transports.

Il souligne l'insuffisance des investissements publics face à la croissance démographique.

Le Congrès revendique un plan de rattrapage économique et social ambitieux.

Le Congrès dénonce le trafic de drogue, le phénomène des mules et l'orpaillage illégal qui fragilisent les territoires et exploitent les populations.

Le Congrès exige le renforcement des moyens de contrôle, de justice et de protection des travaux.

Il appelle enfin à des politiques sociales, économiques et environnementales pour lutter durablement contre ces fléaux.

Le Congrès revendique le renforcement immédiat des moyens de surveillance des eaux guyanaises.

Il demande une lutte accrue contre la pêche illégale et les navires non autorisés.

Il appelle à une coopération régionale et internationale plus efficace.

Il exige la protection durable des ressources marines et de la biodiversité.

En Martinique :

Le Congrès prend acte des évolutions concernant l'avenir institutionnel de la Martinique. Le quatrième Congrès des élus a adopté une proposition de résolution en trois articles, qui trace la voie d'un pouvoir normatif autonome et d'une négociation formelle avec l'État d'ici la fin de l'année.

L'une des résolutions majeures validées concerne la domiciliation d'un pouvoir normatif autonome concernant les normes locales adaptées aux réalités insulaires dans des secteurs stratégiques : biodiversité, énergie, foncier, santé, éducation, économie, emploi, culture et langue créole, dans le respect des prérogatives régaliennes de l'État. La résolution intitulée « Piliers du développement durable et équitable de la Martinique », qui définit une stratégie de long terme est articulée autour de quatre axes :

- Renforcement des filières locales et de la production endogène ;
- Transition écologique et énergétique ;

- Attractivité régionale dans la Caraïbe et au-delà ;
- Cohésion sociale et solidarité territoriale. Cette démarche vise à retenir la jeunesse martiniquaise, soutenir l'innovation et valoriser les ressources culturelles et naturelles de l'île.

La résolution « Méthodologie, agenda et négociations », prévoit une concertation large avec la population, les acteurs économiques et les organisations de la société civile. Des négociations avec le Gouvernement et le Président de la République seront menées, avant une consultation finale, afin de garantir un consensus martiniquais solide autour du futur cadre institutionnel.

Le Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de Martinique (CESECEM) a, de son côté, pris acte de ces résolutions et proposé des pistes concrètes pour leur mise en œuvre.

Ces évolutions correspondent à des évolutions de longue date. Cela traduit une volonté d'efficacité et de l'action publique.

A Saint-Pierre et Miquelon

Le Congrès exige :

- Emploi local : favoriser l'emploi local pour tous les secteurs privés comme publics et à tous les échelons hiérarchiques ;
- EVASAN : égalité d'accès aux soins afin de garantir les évacuations sanitaires pour l'égalité d'accès aux soins notamment pour les urgences absolues, pour tous les soins et diagnostics inaccessibles sur l'archipel ;
- Transport aérien : sur le constat des écarts de prix, du fait de la desserte aérienne et des délais de route, nous exigeons la mise en place de tarifs résidents.

A La Réunion

- Le Congrès exige la création d'un plan de 100.000 emplois pour résorber le chômage, véritable fléau à La Réunion ;
- Le Congrès exige la mise en place d'une indemnité de résidence pour les travailleurs à La Réunion tenant compte de la vie chère ;
- Le Congrès exige le développement des services de mobilité pour un accès au travail pour tous ;
- Le Congrès exige le blocage des prix du carburant et des produits de première nécessité.

4 – Pour une politique économique et sociale ambitieuse

Le Congrès dénonce l'absence de politique économique structurante dans les Outre-mer. Il dénonce les fortes disparités des revenus et des richesses localement et demande une redéfinition de la politique économique en Outre-mer.

La question de la vie chère demeure centrale et impacte lourdement le pouvoir d'achat des salariés, des fonctionnaires et des retraités, des mesures urgentes doivent être mises en place sur le coût des

transports, l'alimentation, le logement, l'énergie, les carburants, les télécommunications et les nouvelles technologies afin notamment d'améliorer le pouvoir d'achat, facteur de croissance de ces départements et territoires.

Les situations de monopole ou d'oligopole sont inacceptables. Cette situation résulte d'un manque d'actions concrètes face au fléau de « la vie trop chère » et une opacité sur la composition des prix dans les territoires d'outre-mer. En moyenne, les prix en outre-mer sont de l'ordre de 42% supérieurs à ceux sur le continent. Le système économique actuel conduit à une démesure pouvant aller jusqu'à tripler le prix de certains produits et une cherté de la vie excessive.

Le Congrès revendique :

- une revalorisation générale des salaires et des pensions ;
- une régulation effective des prix des produits de première nécessité ;
- le développement de l'emploi local et de la formation professionnelle ;
- une politique favorisant la production locale.

Le Congrès demande un vrai dialogue tripartite, avec les représentants de l'État et les distributeurs. Il est question que l'enveloppe de la mission Outre-mer qui était de 3 milliards d'euros soit diminuée de 20 %, c'est-à-dire moins de services publics. On oublie ainsi les crises vécues sur la majeure partie des territoires.

Le Congrès réaffirme que dans le code des marchés publics, l'existence d'une clause du « mieux disant territorial », pour limiter les effets pervers d'une mise en concurrence, a un impact considérable, sur l'économie et le social des Outre-mer.

Le Congrès revendique le développement des moyens liés à la formation professionnelle (initiale et continue) et des outils qui l'accompagnent ; véritable levier social et économique visant la « relocalisation » des qualifications des compétences et des salariés plutôt qu'au recours à la main d'œuvre extérieure.

Le Congrès dénonce la précarité numérique, la cherté des offres et le manque de performance qui contribuent aux inégalités de la République numérique tant espérée et indispensable, à l'heure où la dématérialisation devient la règle dans les services publics.

Le Congrès rappelle que sans amélioration du pouvoir d'achat, aucun développement économique durable n'est possible.

Indemnisation de vie chère et ITR

Depuis la loi de finances 2025, les congés maladie ordinaire (CMO) sont rémunérés à 90% du traitement. L'Administration applique cette retenue au complément de rémunération, considérant celle-ci comme une indemnité variable, en Congé Longue Maladie/Congé de Longue Durée, la perte est catastrophique.

Le coût de la vie Outre-mer ne diminue pas en cas de maladie !

En conséquence, le Congrès exige le maintien du complément de rémunération, même en cas de maladie et d'évacuation sanitaire ainsi que lors des congés d'accompagnement, à l'image du

traitement réservé à l'indemnité de résidence et revendique un dispositif compensatoire à la disparition de l'ITR sans condition supplémentaire, comme avant 2009.

Le Congrès demande la généralisation de l'aide versée au titre de la CSPE (Contribution Service Public de l'Electricité) pour l'ensemble des Outremer.

5 – Justice, réparation et reconnaissance

Le Congrès réaffirme son exigence de justice pour les victimes des politiques publiques ayant causé des préjudices sanitaires et environnementaux.

Le Congrès rappelle que l'ensemble des territoires ultramarins payent un lourd tribut aux catastrophes naturelles non prises en charge par les compagnies d'assurance. Il exige la mise en place de systèmes de prévention et d'indemnisation pour les populations les plus vulnérables ne bénéficiant pas de couverture d'assurance.

Le Congrès dénonce le coût des transports aériens et maritimes qui est aujourd'hui l'un des principaux freins que rencontre le développement économique des territoires ultramarins, et limite considérablement le potentiel du secteur touristique, essentiel à l'économie des Outre-mer. Ce coût élevé entrave également la poursuite des études supérieures envisagées par les étudiants ultramarins.

Le Congrès dénonce le manque de moyens mis en oeuvre face au pillage des ressources marines, forestières et minières notamment en Guyane. Ce pillage incessant entraîne de nombreux problèmes environnementaux, une disparition progressive des ressources et une pollution de plus en plus importante (on peut noter le mercure de plus en plus présent dans les rivières).

Le Congrès exige l'arrêt de tous les procédés (chimiques, biologiques, climatiques) nocifs, spécifiques aux Ultra-marins, et l'indemnisation des victimes telles celles du chlordécone.

En Polynésie française

Le Congrès se félicite du vote de la loi relative aux conséquences des essais nucléaires en Polynésie française, qui permettra de mieux indemniser les victimes et le remboursement à la CPS (Caisse de Prévoyance Sociale) des sommes qu'elle a assumées seule concernant la prise en charge des maladies conséquences des essais nucléaires. Cette loi permet également des avancées en matière d'indemnisation des victimes et de prise en compte des préjudices subis par les populations.

Toutefois, le Congrès demande :

- que le Sénat étudie et vote rapidement ce texte le 28 mai prochain, comme l'a fait l'Assemblée nationale ;
- que les dispositifs d'indemnisation soient effectivement appliqués au plus vite ;
- que la reconnaissance pleine et entière des responsabilités de l'État soit garantie.

Le Congrès exige la mise en place d'une fonction publique de la santé, distincte de la fonction publique territoriale mais pas sans garanties solides :

- une clarté des statuts pour les agents concernés ;
- une équité de tous et de toutes entre les professionnels ;

- une attractivité réelle pour répondre aux difficultés de recrutement.

Wallis-et-Futuna

Le Congrès se félicite que le combat mené par les enseignants de Wallis-et-Futuna ait permis de corriger une injustice qui perdurait depuis plusieurs décennies concernant les enseignants du premier degré maintenu sous statut privé injustement.

Cette victoire démontre :

- l'importance de l'action syndicale libre et indépendante ;
- la nécessité de garantir l'égalité de traitement pour tous les agents publics, quel que soit leur territoire d'exercice.

Le Congrès exige que de telles situations d'injustice ne puissent plus perdurer.

Le Congrès exige l'application de la loi n° 2025-595 du 30 juin 2025 sur le parcours assistance médicale à la procréation à Wallis et Futuna.

Le Congrès exige de l'Etat l'application immédiate du complément de traitement indiciaire (CTI) à l'ensemble des agents de l'agence de santé de Wallis-et-Futuna, avec application de l'indexation et à effet rétroactif. Le Congrès exige de l'Etat un budget supplémentaire à l'application du CTI.

Le Congrès exige que les engagements pris concernant l'intégration des Personnels non enseignants dans la FPE soient respectés sans délai ni condition. Et demande l'application du décret n° 2022-1140 du 9 août 2022 fixant les conditions de recrutements et d'emplois des assistants d'éducation.

Le Congrès confédéral ne tolère plus que des situations d'injustice et de sous-statuts perdurent à Wallis-et-Futuna.

6 – Pour une protection sociale et des droits renforcés

Le Congrès rappelle que la protection sociale collective est un droit fondamental.

Il exige :

- l'extension et l'harmonisation des droits sociaux dans tous les territoires ultramarins avec notamment la mise en place de la carte vitale sur l'ensemble des Outre-Mer.
- une amélioration des systèmes de retraite ; notamment concernant les fonctionnaires et les primes vies chères non prise en compte pour le calcul des pensions.
- un accès effectif aux prestations sociales.

7 – Pour un syndicalisme libre et indépendant

Le Congrès réaffirme que la défense des travailleurs ultramarins passe par un syndicalisme libre, indépendant et déterminé.

Il exige :

- le respect du droit syndical dans tous les territoires ;

- les moyens nécessaires pour permettre aux militants d'exercer leurs mandats ;
- la reconnaissance pleine et entière des représentants FO comme interlocuteurs incontournables.

Transports et transition énergétique

Le Congrès exige :

- un plan d'infrastructure concret et financé, articulé autour du développement d'un réseau de transport digne de ce nom, en termes de mobilité douce ;
- la création d'infrastructures modernes de traitement et de valorisation des déchets ;
- l'utilisation du potentiel énergétique réel des territoires pour répondre aux ambitions affichées de l'Etat en matière de transition énergétique.

Le Congrès rappelle que cette transition énergétique n'est pas qu'un slogan mais elle doit se traduire par des investissements, des emplois durables et une amélioration du cadre de vie des travailleurs et de leurs familles.

Conclusion

Le Congrès exige que les impacts du changement climatique soient pris en compte pour protéger les populations et les travailleurs. Des études d'impacts doivent être réalisées et des mesures compensatoires et d'accompagnement mises en œuvre. Les ressources et la biodiversité doivent être sauvées.

Le Congrès appelle les pouvoirs publics à prendre la pleine mesure des enjeux ultramarins et à engager sans délai les moyens nécessaires pour garantir l'égalité réelle. Il réaffirme que les Outre-mer ne peuvent plus être des territoires d'exception en matière de droits, mais doivent être pleinement intégrés dans la République sociale.

Le Congrès mandate la Confédération pour porter ces revendications avec détermination auprès des pouvoirs publics.

////////////////////////////////////

INSTANCES ÉLUES – CCN DU 24 AVRIL 2026

Bureau confédéral	
Secrétaire général Frédéric SOUILLOT	Trésorier confédéral Patrick PRIVAT
Secrétaires confédéraux	
- Yanis AUBERT - Rachèle BARRION - Laure BEYRET - Patricia DREVON - Eric GAUTRON	- Pascal LAGRUE - Cyrille LAMA - Franck MARY-MONTLAUR - Séverine PRIVAT - Branislav RUGANI
Membres de la Commission exécutive	
- Myriam BARNEL (UD 83) - Emmanuel BAUDIN (FAGE) - Philippe BEAUFORT (UD 38) - Franck BERGAMINI (UD 13) - Christine BESSEYRE (FO COM) - Xavier BOISTON (UD 69) - Sébastien BUSIRIS (FEC FO) - Patrice CLOS (FD Transports) - Vincent DELAUGE (UD 43) - Audrey DUJARDIN (UD 59) - Marlène FERNANDEZ (UD 33) - Florent GARCIA (UD 36) - Gabriel GAUDY (UD 75) - Christian GROLIER (FGF) - Franck HAUSNER (UD 06) - Grégory JORON (Un1té.MI-FO) - Pascaline KERHOAS (FO Finances) - Jean-Baptiste KONIECZNY (UD 62)	- Magali LARDEUX (UD 49) - Sébastien LARDEUX (UD 53) - Michel LE ROC'H (UD 44) - Valéry MICHEL (FO Défense) - Jérôme NIGRIS (UD 12) - Patrice PAULY (UD 31) - Arnaud PICHOT (UD 26/07) - Clément POULLET (FNEC FP) - Stéphane RENAUD (UD 74) - Laurent RESCANIERES (FGTA) - Valentin RODRIGUEZ (FO Métaux) - Patrice SACQUEPEE (FO Livre) - Catherine SAVOLON (UD 17) - Franck SERRA (FO Construction) - Sylvie SZEFEROWICZ (UD 51) - François TRINQUET (UD 92) - Sylvia VEITL (FO Pharmacie)
Membres de la Commission de contrôle des comptes	
- Jean Michel BOUTILLET (FO COM) - Jean-Yves SABOT (FO Métaux) - Vincent VILPASTEUR (UD 95)	
Membres de la Commission de conflits	
- Françoise CHAZEAUD (FASAP FO) - François BUCAILLE (UD 71) - Emmanuel DUBARRE (FO Chimie) - Alain MOLINA (UD 17) - Anita PASSANANTE (FEC)	- Franck PATTIN (UD 88) - Raymond PONTVIANNE (FO Construction) - Olivier REPESE (UD 69) - Hubert RAGUIN (FNEC FP) - Richard ROZE (FGTA)